Image not found or type unknown

COMPARATIF DES DIFFERENTES FORMES DE STATUTS DE SOCIETES (SA, SAS, SARL)

publié le **21/11/2010**, vu **7552 fois**, Auteur : Anthony BEM

Le choix de la forme juridique d'une société découle d'une réflexion adaptée à l'activité et au projet d'entreprise. Le tableau synthétique présenté ci-dessous a pour objet de permettre une vue d'ensemble des trois formes de sociétés les plus courrament utilisées.

	SA	SARL	SAS
Capital	>37 000 € Libération de 50% au moins à la constitution	Pas de capital minimal Libération de 20% au moins à la constitution	Pas de capital minim Libération de la moiti moins à la constitutio
Nombre d'associés	> 7	> 1	> 1
Organes	Conseil d'administration obligatoire, dont président personne physique	Un ou plusieurs gérants, associés ou non	Président unique (pe physique ou morale)
Fiscalité	IS ou option pour l'IR sous certaines conditions	IS sauf option pour l'IR pour les SARL de famille	IS ou option pour l'IR certaines conditions

	SA	SARL	SAS
Capital	>37 000 € Libération de 50% au moins à la constitution	Pas de capital minimal Libération de 20% aumoins à la constitution	Pas de capital minim Libération de la moiti moins à la constitutio
Transmission des parts ou des actions	Cession libre entre associés, sauf clause d'agrément ou de préemption	Cession libre entre associés, au profit des conjoints, ascendants et descendants des associés. Procédure d'agrément dans les autres cas	Cession libre, mais le statuts peuvent préve l'inaliénabilité pendan ans. Les statuts peuvent soumettre toute cess d'action à l'agrément préalable de la socié
Responsabilité des associés	Limitée aux apports	Limitée aux apports	Limitée aux apports
Nomination et révocation du dirigeant	Nomination et révocation du PDG par le conseil d'administration. Nomination et révocation des directeurs généraux par le CA sur proposition du PDG	Nomination selon les statuts ou décision collective des associés. Révocation à la majorité simple, avec indemnisation à défaut de justes motifs	Nomination et révoca du Président selon le statuts
Présence d'un commissaire aux comptes	Obligatoire	Obligatoire au-delà d'une certaine taille	Facultative mais obli au delà de certains s

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

	SA	SARL	SAS
Capital	>37 000 € Libération de 50% au moins à la constitution	Pas de capital minimal Libération de 20% aumoins à la constitution	Pas de capital minim Libération de la moiti moins à la constitutio
Statut social du dirigeant personne physique	Le président est soumis au régime général de la sécurité sociale	Le gérant associé est soumis au régime des travailleurs non salariés	Le président est sou régime général de la sécurité sociale
Statut fiscal du dirigeant personne physique	Abattement de 10 %, puis de 20 % sur les revenus perçus par les dirigeants, qu'il soit associé. Taxation des dividendes (revenus des capitaux mobiliers). Rémunération déductible des résultats de l'entreprise	Abattement de 10 %, puis de 20 % sur les revenus perçus par le gérant	Idem que pour la SA Si le Président est ur personne morale, se revenus sont taxés d catégorie « revenus capitaux mobiliers »
Mode de financement et ouverture du capital	Augmentation de capital par émission privée d'actions, d'obligations, bons de caisse, recours aux établissements financiers publics ou privés, mise en réserve de bénéfices, apports en compte courant	Augmentation de capital par apports nouveaux, mise en réserve des bénéfices, recours aux établissements financiers, apports en compte courant	Appel public à l'épar interdit. Augmentatio capital par émission d'actions, bons de ca recours aux établisse financiers publics ou mise en réserve de bénéfices, apports e compte courant

Le choix de la forme sociale est une question qui s'apprécie au cas par cas et la consultation préalable d'un avocat par les futurs associés permet très souvent d'éviter des déconvenues ou des écueils.

Je suis à votre disposition pour toute information ou action.

PS : Pour une recherche facile et rapide des articles rédigés sur ces thèmes, vous pouvez taper vos "mots clés" dans la barre de recherche du blog en haut à droite, au dessus de la photographie.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Anthony Bem
Avocat à la Cour
27 bd Malesherbes - 75008 Paris
Tel : 01 40 26 25 01

Email : abem@cabinetbem.com

www.cabinetbem.com

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés